Lundi 30 avril 2018

14h - 18h

Amphithéâtre Volney

Faculté de Droit - Angers

COLLOQUE ANNUEL

Les réfugiés en mer : droit des réfugiés ou droit de la mer ?

Concours de procès simulé en DROIT INTERNATIONAL CHARLES ROUSSEAU

RFDI

R.A.D.I.E.

alliance europa — Recherche, Formation & Innovation en PAYS de la LOIRE

Région PAYS DE LA LOIRE

International Tribunal for the Law of the Sea — Tribunal international du droit de la mer

FÉDÉRACTRICE université angers

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION — UNIVERSITÉ D'ANGERS

université angers

CENTRE JEAN BODIN — Recherche juridique et politique

Concours de procès simulé en DROIT INTERNATIONAL CHARLES ROUSSEAU

Du 30 avril au 6 mai 2018, l'Université d'Angers accueillera la 33e édition du concours de procès simulé en droit international Charles Rousseau.

22 équipes représentant des universités de tous les continents plaideront sur un cas pratique qui porte sur les réfugiés en mer, le principe de non-refoulement, l'obligation d'assistance et de sauvegarde de la vie humaine en mer.

Dates :
Quarts de finale – 4 Mai
Demi-finales – 5 Mai
Finale - 6 Mai

Le Concours de procès simulé Charles Rousseau est la plus importante compétition francophone de droit international public. Créé en 1985, il réunit chaque année plus de 200 participants, étudiants, doctorants, professeurs, avocats, juges de juridictions internationales. L'Université d'Angers a été sélectionnée pour l'accueillir en 2018. Au-delà de l'aspect compétitif, le concours est destiné à développer la connaissance et la maitrise du droit international, ainsi que l'éloquence des plaidoiries. Les équipes s'affrontent autour d'un cas fictif opposant plusieurs Etats devant une juridiction internationale : cette année, le Tribunal international du droit de la mer est la juridiction choisie. Il soutient l'organisation du concours.

Le cas rédigé par les professeures angevines Alina Miron et Bérangère Taxil s'intitule "Certaines questions liées à l'interception du Palala en mer du Lambertin (Tamalu et Saumuré contre Takaramé)". Il s'inspire de l'actualité des interceptions et sauvetages de bateaux de migrants dans différentes mers du monde et engage les étudiants à réfléchir sur des questions juridiques difficiles et aux solutions incertaines. Il comporte également une dimension ludique, car de nombreux indices toponymiques invitent les étudiants à découvrir le patrimoine ligérien.

15ème Colloque annuel du Réseau francophone de droit international en ouverture du Concours Charles Rousseau

« Les réfugiés en mer : droit des réfugiés ou droit de la mer ? »

Les thématiques choisies pour le colloque visent à fixer le cadre juridique du secours des réfugiés en mer, ce qui n'exclut pas d'en souligner les lacunes. La participation du TIDM au développement progressif du droit de la mer, et ce, en dépit des limites à sa compétence, fait partie intégrante de la réflexion sur les possibilités de protection des droits des réfugiés en mer.

Plusieurs problématiques seront abordées. Quel est l'état du droit applicable aux migrations forcées en mer ? Ainsi, si le droit de la mer impose des obligations de secours des personnes en détresse, sans discrimination, le droit des réfugiés, quant à lui, interdit le refoulement des réfugiés en mer. Comment coordonner et appliquer ces deux branches du droit international ? Le Tribunal international du droit de la mer, compétent en principe pour statuer sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, peut-il aussi appliquer des normes issues du droit des réfugiés, et du droit international des droits de l'homme en général ?

Les thématiques proposées dans ce colloque sont en lien direct avec les questions soulevées par le cas pratique sur lequel les étudiants se penchent depuis le mois septembre 2017. L'affaire, qui s'intitule "Certaines questions liées à l'interception du Palala en mer du Lambertin (Tamalu et Saumuré c. Takaramé)", est portée devant le Tribunal international du droit de la mer. Cette juridiction créée par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) reste mal connue. Compte-tenu de l'enrichissement constant du corpus du droit de la mer et de l'enracinement du règlement juridictionnel sous l'égide de la CNUDM, il était temps que les participants aient de nouveau l'occasion de réfléchir à ces développements.

Le cas pratique incite par ailleurs les étudiants à explorer les terrains mouvants de la lex ferenda, puisque la problématique centrale porte sur le devoir de secours en mer, en cas de péril pour une embarcation transportant des réfugiés. Le droit matériel n'étant pas certain et la compétence juridictionnelle n'étant pas acquise, les étudiants sont appelés à faire un usage imaginatif, mais rigoureux, des solutions esquissées dans la jurisprudence existante.

30/04

PROGRAMME

14h-14h10	Allocution de bienvenue Introduction générale (**A. Miron & B. Taxil**)

I. Les réfugiés en mer : entre sécurité maritime et droits humains

14h10-14h25	L'obligation de secours en mer (**Kiara Neri**, Maîtresse de conférences à l'Université Jean Moulin-Lyon III)
14h30-14h45	L'obligation de non-refoulement en mer (**Marie-Laure Basilien-Gainche**, Professeure à l'Université Jean Moulin-Lyon III)
14h50-15h05	La criminalisation des migrations en mer (**Idil Atak**, Professeure adjointe au Department of Criminal Justice and Criminology de Ryerson University à Toronto)
15h10-15h30	Discussion
15h30-15h45	Pause

Amphithéâtre Volney
Faculté de Droit, Economie et Gestion
13 allée François Mitterrand - Angers

PROGRAMME

30/04

II. Les réfugiés en mer : quel rôle pour le Tribunal international du droit de la mer ?

15h50-16h05	Le TIDM, un forum conveniens ? Repousser les limites de la compétence selon le système de la CNUDM (**Liesbeth Lijnzaad**, Juge au Tribunal international du droit de la mer, Professeure à l'Université de Maastricht)
16h10-16h25	Les droits de l'homme dans la jurisprudence du TIDM (**Andrea Gattini**, Professeur à l'Université de Padoue)
16h30-16h45	Le degré de contrôle du TIDM sur les actes de police en mer (**Peter Tzeng**, collaborateur au cabinet Foley Hoag, Washington D.C.)
16h50-17h20	Discussion
19h	Cocktail des nations

Amphithéâtre Volney
Faculté de Droit, Economie et Gestion
13 allée François Mitterrand - Angers

LES INTERVENANTS

Idil Atak

Professeure agrégée et directrice du programme de maîtrise au Département de Criminologie de l'Université Ryerson à Toronto, elle détient un doctorat en droit de l'Université de Montréal. Idil est membre du Comité exécutif de l'Association Internationale pour l'Étude des Migrations Forcées (IASFM) et chercheure associée à la Chaire Hans et Tamar Oppenheimer en Droit international public (Université McGill).
Plus d'informations: https://bit.ly/2H20cNF

Andrea Gattini

Professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Padoue et Directeur de l'Ecole d'études juridiques et sociales européennes de Padoue. Il a été professeur invité dans de nombreuses universités (Munich, Würzburg, Michigan, King's College London, Panthéon-Assas). Il est membre de diverses sociétés savantes nationales et internationales (SFDI, ASIL, SEDI). Il a été conseil pour l'Allemagne dans l'affaire des Immunités juridictionnelles (CIJ). Ses recherches portent sur le droit de la responsabilité et le contentieux international.

Marie-Laure Basilien-Gainche

Professeure de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et membre honoraire de l'Institut Universitaire de France (IUF), également rattachée au CREDOF de l'Université Paris Nanterre ainsi qu'à différents centres de recherche d'universités étrangères. Elle a fondé le Réseau d'Analyse sur le Droit et les Migrations en Europe (MyRiADE). Les travaux de Marie-Laure Basilien-Gainche se concentrent ainsi sur l'appréciation de la légitimité des systèmes et des décisions politiques de l'Union européenne et de ses Etats membres, au prisme du respect des droits fondamentaux.
Plus d'informations: https://sites.google.com /site/marielaurebasiliengainche/home.

LES INTERVENANTS

Liesbeth Lijnzaad

Juge au Tribunal international du droit de la mer depuis le 1er octobre 2017. Parmi les nombreuses fonctions occupées antérieurement, elle a été Conseillère juridique et Chef du Département du droit international au Ministère des affaires étrangères (Pays-Bas) et agent dans de nombreuses affaires auprès du Tribunal international du droit de la mer, de la Cour internationale de Justice, de la Cour permanente d'arbitrage et de la Cour suprême des États-Unis. Elle est également Professeure (à temps partiel), enseignant la pratique du droit international à l'Université de Maastricht. Elle est l'auteur de nombreux écrits portant entre autres sur la non-discrimination, le droit de la mer, le droit international humanitaire.
Plus d'informations: https://bit.ly/2HCyWSQ

Kiara Neri

Maître de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Centre de droit international, Kiara a soutenu une thèse de doctorat sur l'emploi de la force en mer. Ses recherches portent sur le droit de la mer en général et plus particulièrement sur la police en mer.

Peter Tzeng

Collaborateur au sein du cabinet d'avocats Foley Hoag LLP, il représente exclusivement des États souverains devant les juridictions internationales. Avant de rejoindre le cabinet, il a travaillé auprès de S.E. le Juge Hisashi Owada à la Cour internationale de Justice. Il a obtenu son J.D. de l'université Yale en 2016 et le Diplôme de l'Académie de droit international de La Haye en 2017.
Plus d'informations: https://bit.ly/2H3s4Nk

LES ORGANISATEURS

Réseau Francophone de Droit International – RFDI
Association de loi 1901, son objectif est de promouvoir l'étude et la recherche francophones en droit international et européen par le biais de rencontres et de colloques. Le RFDI accueille tous ceux qui souhaitent œuvrer à la réussite de tels objectifs dont l'émergence d'élites juridiques et scientifiques francophones notamment par la pratique du Concours de procès simulé en droit international Charles Rousseau.
http://www.rfdi.net/

Réseau Angevin de droit international et européen – RADIE
Le Réseau angevin de droit international et européen (RADIE) est une association fondée en 2013 et labellisée par l'Université d'Angers. Depuis, elle s'efforce de construire et de renforcer les liens entre les étudiants angevins, anciens, nouveaux et futurs autour du droit international et européen.
Elle soutient toutes initiatives s'inscrivant dans cette perspective, notamment des participations aux concours de plaidoiries d'envergure internationale.
http://radieangers.wixsite.com/radie

Alina Miron
Professeure de droit international à la Faculté de droit, économie et gestion de l'Université d'Angers (France), co-directrice du Master 2 de droit international et européen et chercheur soutenu par Alliance Europa. Elle représente par ailleurs les États devant les juridictions internationales dans des affaires de délimitation terrestre et maritime, souveraineté territoriale, utilisation des ressources marines et environnementales. Ses aires d'expertise portent sur le contentieux international, sur l'application du droit international par les juges internes et sur le droit de la mer.

Bérangère Taxil
Professeure de droit international à Angers, co-directrice du M2 de droit international et européen, et responsable de l'axe 2 du Centre Jean Bodin, elle co-dirige un projet régional de recherches sur l'accueil des réfugiés en Europe (ARRECO). Elle est également juge-assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

LES PARTENAIRES

Alliance Europa

Programme "Recherche, Formation et Innovation" soutenu par la Région Pays de la Loire, et porté par l'Université de Nantes, il associe des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales et des associations.

L'objectif est de devenir d'ici 2020 un pôle d'excellence sur l'étude des défis sociétaux, culturels et politiques que doit relever une Europe en crise face aux processus de mondialisation.

www.alliance-europa.eu

Alliance Europa s'appuie sur :

- L'Institut d'études européennes et globales
- La Fabrique des idées européennes

Centre Jean Bodin

Le Centre Jean Bodin de l'Université d'Angers est un laboratoire de recherche en droit et science politique. Le laboratoire a obtenu en 2008 la labellisation d'équipe d'accueil sollicitée auprès de l'autorité de tutelle en novembre 2006 : CJB UPRES EA n°4337, du pôle de recherche Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales (LL-SHS). Cette équipe (droit privé, droit public, histoire du droit, science politique) regroupe 49 enseignants-chercheurs et chercheurs, 42 doctorants et 3 personnels administratifs (BIATSS).
http://centrejeanbodin.univ-angers.fr/fr/index.html

Avec le soutien de :

- L'Université d'Angers
- La Région Pays de la Loire
- La Ville d'Angers
- Le Tribunal international du droit de la mer
- Département du Maine et Loire
- Le Barreau d'Angers
- Cabinet Pierre-Olivier Savoie
- Cabinet Denis Seguin